



Comptes 2016 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal soumet à votre examen et à votre approbation le projet de comptes de la Municipalité pour l'année 2016, tels qu'arrêtés par le Conseil municipal en date du 27 avril 2017 et vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2016 où figure également le budget à titre de comparaison.

1. Compte de fonctionnement	Comptes 2016	Budget 2016
Revenus	24'033'850.24	20'002'700.--
Charges, y compris amortissements comptables	23'135'620.31	- 21'604'500.--
Excédent de revenus 2016	898'229.93	- 1'601'800.--
Amortissements comptables	5'668'200.--	4'851'900.--
Marge d'autofinancement 2016	6'566'429.93	3'250'100.--

2. Compte des investissements	Comptes 2016	Budget 2016
Investissements bruts	6'884'920.45	10'018'500.--
Recettes d'investissements	1'505'416.45	- 2'884'300.--
Investissements nets 2016	5'379'504.--	7'134'200.--

3. Financement	Comptes 2016	Budget 2016
Marge d'autofinancement	6'566'429.93	3'250'100.--
Investissements nets	5'379'504.--	- 7'134'200.--
Insuffisance / excédent de financement 2016	1'186'925.93	- 3'884'100.--

4. Modification du capital	Comptes 2016	Budget 2016
Report de l'insuffisance / excédent de financement	1'186'925.93	- 3'884'100.--
Report des investissements nets au bilan	5'379'504.--	7'134'200.--
Report des amortissements au bilan	- 5'668'200.--	- 4'851'900.--
Variation de la fortune nette	898'229.93	- 1'601'800.--

L'excédent de financement effectif des investissements nets 2016 est par conséquent supérieure de Fr. 5'071'025.93 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : | 3'316'329.93 |
| 2. des investissements nets inférieurs à la prévision : | 1'754'696.-- |
| Soit un écart favorable de l'excédent de financement de | <u>5'071'025.93</u> |

Compte de fonctionnement

La marge d'autofinancement dégagée en 2016 est quant à elle supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants (le signe + indique un écart favorable) :

Ecart favorable sur les revenus	4'031'150.24
Impôts	3'708'171.36
Patentes et concessions	43'379.03
Revenu des biens	143'771.91
Contributions de tiers	-153'760.71
Parts à des recettes cantonales sans affectation	23'602.40
Participations de collectivités	30'339.45
Subventions acquises	84'364.55
Prélèvements sur les financements spéciaux	-246'375.10
Imputations internes	397'657.35
Ecart défavorable sur les charges	- 714'820.31
Charges de personnel	14'913.30
Biens et services	-192'887.04
Intérêts passifs	117'143.78
Amortissements financiers	-185'437.05
Parts et contributions sans affectation	-19'409.50
Participation à des collectivités publiques	327'359.00
Subventions accordées	-334'874.20
Attributions aux financements spéciaux	-43'971.25
Imputations internes	-397'657.35
Ecart global favorable	3'316'329.93

Les écarts jugés significatifs (> à Fr. 20'000.--) sur les revenus et charges par nature susmentionnés peuvent être détaillés ainsi :

A) Ecarts favorables sur les revenus

1) Impôts (nature 40)

Revenu des personnes physiques	1'505'142.80
Fortune des personnes physiques	568'584.05
Impôt prélevé à la source	188'850.10
Impôt sur le bénéfice	869'739.80
Impôt sur le capital	163'438.25
Impôt sur les gains immobiliers	83'116.90
Prestations en capital	229'097.50
Impôt sur successions et donations	112'808.85
Amendes fiscales	48'453.--

2) Patente et concessions (nature 41)

Prestations aux collectivités publiques ESR	50'509.43
---	-----------

3) Revenu des biens (nature 42)

UAPE - Participation des parents	44'745.25
Intérêts de retard et frais récupérés	105'069.01
Bénéfice sur terrains	73'093.10

4) Contributions de tiers (nature 43)

Crèche - Participation des parents	26'562.15
Contributions des particuliers	203'297.60
Remboursement de salaires	21'980.75
Vente eaux	51'647.45
Taxes annuelles égouts fixes	85'062.90
Taxes annuelles égouts variables	40'950.35
Participation pour travaux	27'777.80

5) Parts à des recettes cantonales sans affectation (nature 44)

Fonds de péréquation des ressources	20'196.--
-------------------------------------	-----------

6) Participation de collectivités publiques (nature 45)

Contributions du Canton et Région (aide sociale)	20'421.90
--	-----------

7) Imputations internes (nature 49)

Imputations recettes fiscales (eau potable)	356'878.90
Imputations recettes fiscales (irrigation)	46'803.40

B) Ecarts défavorables sur les charges**1) Biens et services (nature 31)**

Eclairage public (énergie et maintenance)	-38'049.70
Achat d'eaux	-95'640.75
Frais intempéries	-113'005.30

2) Amortissements financiers (nature 330)

Attribution provision pertes sur débiteurs	-50'000.--
Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune	-31'092.60
Amortissement actions GazEl SA	-72'950.--

3) Subventions accordées (nature 36)

Frais de curatelle "adulte"	-38'298.15
Contribution communale élèves école primaire	-243'660.60
Subvention soins dentaires	-25'926.70
Participation au financement des EMS	-38'435.65
Aide sociale	-82'704.50
Entretien des routes classées	-32'352.30

4) Attributions aux financements spéciaux (nature 38)

Attributions aux financements spéciaux (égouts)	-91'849.35
Attributions au fonds places de parc	-20'000.--

5) Imputations internes (nature 49)

Imputations financements spéciaux	-403'682.30
-----------------------------------	-------------

Compte des investissements

Les dépenses du compte des investissements, à savoir Fr. 6'884'920.45 sont globalement inférieures de Fr. 3'133'579.55 à celles budgétisées. Les écarts significatifs (supérieurs à Fr. 20'000.-- ou inférieurs à - Fr. 20'000.--) sont les suivants, le signe + indiquant un écart favorable :

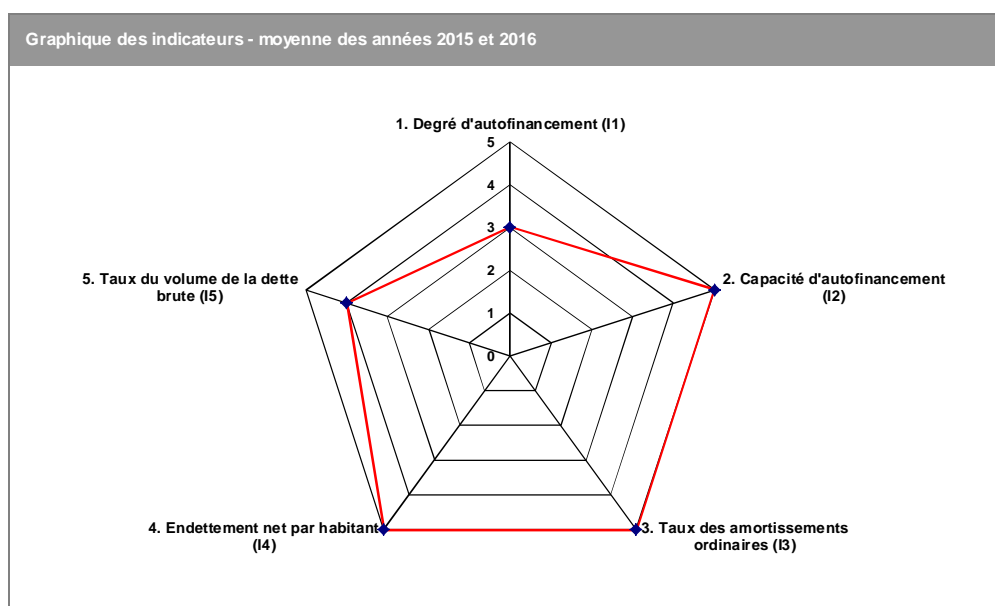
Acquisition de servitude abris PCi privés	83'000.--
Bâtiments scolaires (Centre des Plantys)	89'608.90
Pavillon scolaire	-129'195.40
Projet de densification / bâtiment B	-24'394.75
Projet de densification / bâtiment A	-24'395.30
Construction des routes cantonales	68'432.35
Routes communales	408'803.25
Projet de densification / Place Vignerons	692'313.90
Machines & véhicules d'exploitation	-101'090.75
Réseau d'eau potable	-34'207.10
Eau potable réfection routes	290'645.20
Réseau d'égouts	356'621.--
Cours d'eau & dépotoirs	965'251.70
Surfaces agricoles utiles (SAU)	35'000.--
Chauffage à distance	500'687.50
Réfection Ancienne école de Vétroz	-23'502.65

Les recettes du compte des investissements sont inférieures de Fr. 1'378'883.55 à la budgétisation établie. Les écarts significatifs (supérieurs à Fr. 20'000.-- ou inférieurs à - Fr. 20'000.--) sont les suivants, le signe + indiquant un écart favorable :

Subvention s/bâtiments scolaires	150'000.--
Participation de privés	-285'000.--
Taxes raccordement eau potable	-45'414.15
Refacturation travaux Péteille	57'127.95
Remboursement assurance Péteille	95'122.45
Participation de privés	-157'000.--
Taxes de raccordement égouts	207'614.40
Subvention cantonale s/eaux	-1'108'831.25
Vente d'immobilisation (dépôt Daucher)	-300'000.--

Les indicateurs financiers

Le graphique ci-dessous illustre les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. A la lecture de celui-ci, vous constaterez que la note maximale est atteinte, hormis pour ce qui est du taux du volume de la dette brute ainsi que du degré d'autofinancement. Ceci s'explique par le volume important des investissements réalisés en 2015, les ratios étant calculés sur la moyenne des années 2015 et 2016.



Conclusion

L'exercice 2016 dégage une marge d'autofinancement de Fr. 6'566'429.93, supérieure de Fr. 3'316'329.93 à la prévision. Ceci s'explique non seulement par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, mais plus particulièrement par des recettes fiscales arrêtées à Fr. 15'964'171.36, en hausse de Fr. 2'293'366.91 par rapport à 2015. Le budget 2016 avait été établi sur la base provisoire de l'année 2014, qui s'est révélé un demi-million plus basse que la réalité. L'année 2015 a quant à elle également été plus favorable que prévue. On peut qualifier les estimations de très prudentes.

Etant donné que des investissements conséquents sont à prévoir au courant des années futures, il a été décidé, d'une part, de comptabiliser des amortissements complémentaires non budgétés à raison de Fr. 1'000'000.-- et, d'autre part, de doter la provision pour pertes sur débiteurs d'un montant de Fr. 50'000.-- supplémentaires.

Les investissements nets 2016 s'élèvent à Fr. 5'379'504.--, inférieurs de 1'754'696.-- à la budgétisation établie. L'écart s'explique principalement par une refonte des projets liés à la route du Grand Canal, en partenariat avec la Bourgeoisie de Sion, et du chauffage à distance (CAD) ainsi que par le recours ayant bloqué le démarrage de travaux propres à la Place des Vignerons, lesquels sont actuellement en cours de réalisation.

Comme vous pouvez le constater, l'exercice 2016 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi, aussi bien au niveau du fonctionnement que des investissements. A ce titre, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous demande de bien vouloir approuver les comptes 2016 tels que soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil municipal de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Vétroz, le 27 avril 2017



Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2015

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et Fr. 20'000.--, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

Coûts salariaux (nature 30)

Les postes « Traitement du personnel » et « Charges sociales » étant ventilés dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, seule une analyse globale de ces rubriques est susceptible d'apporter un intérêt lors d'un examen des comptes annuels. Les charges de personnel prévoyaient un montant de Fr. 4'656'450.--. Les comptes 2016 ont quant à eux enregistré une dépense de Fr. 4'641'536.70.

Amortissements ordinaires (nature 331)

Les taux d'amortissement appliqués ont été conformes à ceux retenus lors de la phase de budgétisation. Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont point calculés au prorata de la date d'engagement de la dépense. Pour 2016, les amortissements ordinaires représentent la somme de Fr. 4'645'700.--.

Amortissements ordinaires complémentaires (nature 332)

Deux amortissements complémentaires d'un montant de Fr. 500'000.-- chacun et relatifs au Centre scolaire de Bresse ainsi qu'aux bâtiments liés au projet de densification ont en outre été comptabilisés en plus des Fr. 22'500.-- concernant les achats de servitudes liées aux abris PCi.

029.436.10 Remboursement de salaires, APG : écart de Fr. -20'000.--

Ce poste enregistre les remboursements de salaires perçus lors d'incapacités de travail, lesquelles demeurent totalement imprévisibles. A noter que ce compte ne fait apparaître que les montants liés aux collaborateurs de l'administration générale, les recettes étant directement comptabilisées dans chacune des fonctions concernées.

122.366.02 Frais de curatelle "adulte" : écart de Fr. -38'298.15

La dépense relative aux frais de curatelle des adultes a été initialement budgétisée sous la rubrique 540.361.03, laquelle ne comptabilise à présent que la dépense concernant le frais de curatelle propres aux enfants.

160.480.01 Prélèvement sur le fonds abris PCi : écart de Fr. -83'000.--

Le montant prélevé doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation cantonale. Le prélèvement escompté en 2016 interviendra par conséquent en 2017.

210.361.11 Contribution communale élèves école primaire : écart de Fr. -243'660.60

Le budget 2016 a été établi sur la base de 518 élèves à Fr. 3'330.-- / élève, alors que la facture définitive fait état de 556 élèves à Fr. 3'350.-- / élève. Un solde 2015 de Fr. 106'060.60 s'ajoute au montant facturé.

211.361.12 Contribution communale élèves CO : écart de Fr. 69'451.60

Le budget 2016 a été établi sur la base de 194 élèves à Fr. 3'330.-- / élève, alors que la facture définitive fait état de 184 élèves à Fr. 3'350.-- / élève. Un solde 2015 de Fr. 39'851.60 en faveur de la Municipalité est déduit du montant facturé.

460.365.04 Subvention soins dentaires : écart de Fr. -25'926.70

La participation financière de la Municipalité dépend, d'une part, du nombre d'enfants vétrozains auxquels des soins sont dispensés et, d'autre part, de la nature de ceux-ci.

540.436.11 Participation des parents à la curatelle éducative : écart de Fr. - 22'000.--

Les informations dispensées par l'APEA indiquent qu'aucun montant n'a pu être refacturé aux parents des 11 enfants ayant bénéficié de mesures en 2016.

541.434.01 Crèche - Participation des parents : écart de Fr. 26'562.15

542.434.02 UAPE - Participation des parents : écart de Fr. 44'745.25

La participation des parents varie en fonction du nombre d'enfants placés au sein des structures, des prestations offertes ainsi que des classes de revenus.

543.313.04 Frais de fonctionnement nurserie La Cigogne : écart de Fr. 24'122.40

Lors de l'établissement du budget 2016, nous ne disposons d'aucun historique et avons notamment tablé sur des frais d'acquisition de repas, alors que, dans la pratique, les parents fournissent l'alimentation destinée à leur(-s) enfant(-s).

570.352.00 Contribution Foyer Haut de Cry : écart de Fr. 51'535.80

L'écart s'explique par le fait que les travaux d'agrandissement du Foyer ont été retardés, suite à une opposition. De plus, les taux d'intérêts en vigueur applicables sur les nouveaux emprunts ont été particulièrement bas.

570.364.02 Participation au financement des EMS : écart de Fr. -38'435.65

Le budget 2016 a été établi sur la base de 30 résidents avec une participation communale moyenne de Fr. 17.--. Celle-ci dépend toutefois des niveaux BESA applicables à chacun des pensionnaires.

580.436.10 Contributions des particuliers : écart de Fr. 203'297.60

Cette rubrique est difficile à budgétiser, du fait que les remboursements des avances effectuées à titre d'aide sociale ne peuvent être planifiés. A noter que la Municipalité a perçu un montant de l'ordre de Fr. 167'000.-- provenant d'une seule personne.

610.361.00 Entretien des routes classées : écart de Fr. -32'352.30

Il s'agit des frais d'entretien des routes cantonales 2016, lesquels sont refacturés aux communes sur la base de 5 indices de pondération.

620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance) : écart de Fr. -38'049.70

Le dépassement est dû à la conclusion d'un contrat de maintenance conclu après l'élaboration du budget et portant sur un montant de Fr. 33'674.40.

620.314.00 Entretien du réseau routier : écart de Fr. 27'980.60

L'achat des 60 regards en fonte a été comptabilisé dans la rubrique d'investissement des routes communales. A ce titre, la dépense de fonctionnement est inférieure au budget.

620.436.10 Remboursement de salaires : écart de Fr. 21'980.75

Ce compte a enregistré les montants versés par l'Helsana Assurances SA, suite à l'incapacité de travail d'un collaborateur de l'équipe des TP.

700.312.04 Achat d'eaux : écart de Fr. -95'640.75

700.362.05 Participation consortage de Motelon : écart de Fr. 21'156.--

700.435.06 Vente eaux : écart de Fr. 51'647.45

Les montants ont été ventilés dans les diverses rubriques sur la base de la discussion menée au sein du consortage. Le budget 2016 prévoyait une dépense nette de Fr. 45'000.--, alors que la charge effective se monte à Fr. 67'837.30. Le dépassement s'explique par le surplus d'eau consommée par la Municipalité de Vétroz, à laquelle un million de m³ ont été attribués de manière forfaitaire.

700.434.00 Taxes annuelles eau potable : écart de Fr. -315'047.65

Le budget 2016 prévoyait une facturation des taxes 2016 sur la base du "nouveau" règlement communal sur l'eau potable, ce qui n'a pas été le cas.

700.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux : écart de Fr. -23'100.--

700.490.04 Imputations recettes fiscales : écart de Fr. 356'878.90

Plutôt que de procéder à un prélèvement dans un fonds, le Conseil municipal a, d'entente avec l'organe de révision, décidé d'avoir recours à une imputation des recettes fiscales destinée à équilibrer les charges et revenus de la nature 70.

710.380.00 Attributions aux financements spéciaux : écart de Fr. -91'849.35

Cette dépense neutralise le bénéfice enregistré dans la nature 71.

710.434.00 Taxes annuelles égouts fixes : écart de Fr. 85'062.90

710.434.04 Taxes annuelles égouts variables : écart de Fr. 40'950.35

Par rapport à 2015, la taxe de base facturée est passée de Fr. 50.-- à Fr. 90.-- et la taxe variable de Fr. 70.-- à Fr. 80.--, d'où l'augmentation enregistrée dans les deux rubriques.

710.434.05 Taxes de raccordement eaux usées : écart de Fr. -300'000.--

Celles-ci ont été comptabilisées en recettes d'investissements (nature 710.610.00).

710.434.06 Participation pour travaux : écart de Fr. 27'777.80

Ce revenu correspond à la ristourne accordée par une entreprise de génie civil à la suite de mal-façons.

710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux : écart de Fr. -55'900.--

Le budget prévoyait une perte, alors qu'un bénéfice a été enregistré (cf. rubrique 710.380.00 Attributions aux financements spéciaux).

711.352.00 Participation STEP intercommunale : écart de Fr. 177'454.00

La contribution de la commune a été Fr. 422'546.-- pour 2016, alors que le budget prévoyait un montant de Fr. 600'000.--. La différence s'explique par les intérêts passifs ainsi que les amortissements comptables en lien avec les travaux de réhabilitation de la STEP.

720.380.00 Attributions aux financements spéciaux : écart de Fr. 70'903.--

L'écart s'explique par le fait que le résultat de la nature 72 "Traitement des déchets" a été moins bénéficiaire que prévu, dû à la diminution du montant attribué au fonds.

750.314.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de Fr. 35'604.50

L'entretien, usuellement effectué en automne, a été reporté au printemps 2017.

750.435.02 Vente de graviers : écart de Fr. -26'200.--

Le montant figurant au budget correspond à la durée du contrat, soit 5 ans, et non pas uniquement à la recette à percevoir pour l'année 2016.

789.318.17 Frais intempéries : écart de Fr. -113'005.30

Cette rubrique enregistre les frais liés aux intempéries survenues en 2016 et également le correctif apporté à la facture adressée à la commune de Conthey au sujet des intempéries de 2014.

790.351.00 Part cantonale autorisations de construire : écart de Fr. 27'489.15

Le volume des dossiers de construction traités par la Municipalité a diminué en 2016, d'où une baisse des émoluments facturés par le canton.

790.380.03 Attributions au fonds places de parc : écart de Fr. -20'000.--

Comme convenu avec l'organe de révision et la CoGest, un fonds dans lequel seront portées les contributions encaissées de Fr. 10'000.-- par place de stationnement selon l'art. 30 lettre e du RCCZ a été créé au bilan.

790.431.00 Autorisations de construire : écart de Fr. -39'814.20

Idem commentaire relatif à la rubrique 790.351.00 Part cantonale autorisations de construire.

801.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux : écart de Fr. -87'400.00**801.490.04 Imputations recettes fiscales : écart de Fr.46'803.40**

Plutôt que de procéder à un prélèvement dans un fonds, le Conseil municipal a, d'entente avec l'organe de révision, décidé d'avoir recours à une imputation des recettes fiscales destinée à équilibrer les charges et revenus de la nature 801.

860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable : écart de Fr. 32'858.25

Les subventions communales octroyées, budgétisées pour 2016 à Fr. 100'000.--, se sont finalement élevées à Fr. 67'141.75.

860.410.03 Prestations aux collectivités publiques ESR : écart de Fr. 50'509.43

Les montants versés par ESR ont été supérieurs d'environ Fr. 20'000.-- à ceux octroyés en 2015. Cette recette est cependant difficile à budgétiser, car elle dépend notamment de la consommation électrique de l'ensemble des utilisateurs vétrozains.

900.330.02 Attribution provision pertes sur débiteurs : écart de Fr. -50'000.--**900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune : écart de Fr. -31'092.60**

Compte tenu du volume des pertes enregistrées et du résultat de l'exercice, il a été jugé opportun de doter la provision de Fr. 50'000.-- supplémentaires, portant ainsi cette dernière à Fr. 550'000.--. A noter que le montant des pertes sur débiteurs demeure difficile à évaluer et que le montant de Fr. 181'092.60 comptabilisé en 2016 est supérieur d'environ Fr. 60'000.-- à la perte comptabilisée en 2015.

900.390.08 Imputations financements spéciaux : écart de Fr. -403'682.30

Cette rubrique enregistre la contrepartie des écritures destinées à équilibrer les comptes spéciaux eau potable (700) et irrigation (801), à savoir :

700.490.04 Imputations recettes fiscales : Fr. 356'878.90

801.490.04 Imputations recettes fiscales : Fr. 46'803.40

900.400.00 Revenu des personnes physiques : écart de Fr. 1'505'142.80

Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base de la dernière taxation connue, à savoir 2014, et extrapolées en fonction de divers éléments.

L'écart constaté au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est réparti de la manière suivante :

jusqu'à fin 2013 : Fr. 38'973.35

année 2014 : Fr. 478'550.30

année 2015 : Fr. 663'419.45

année 2016 : Fr. 324'199.70

900.400.10 Fortune des personnes physiques : écart de Fr. 568'584.05

L'écart constaté au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes physiques est réparti de la manière suivante :

jusqu'à fin 2013 : Fr. 52'344.80
année 2014 : Fr. 178'594.25
année 2015 : Fr. 242'778.60
année 2016 : Fr. 94'866.40

900.400.30 Impôt prélevé à la source : écart de Fr. 188'850.10

La recette dépend du nombre de résidents étrangers habitant Vétroz et soumis à l'impôt à la source. Le montant a été porté à Fr. 525'000.-- dans le cadre du budget 2017.

900.409.01 Part communale s/droits de mutation : écart de Fr. -42'577.80

Avec la baisse enregistrée du volume des transactions, la recette perçue par la Municipalité diminue également.

901.401.00 Impôt sur le bénéfice : écart de Fr. 869'739.80**901.401.10 Impôt sur le capital : écart de Fr. 163'438.25**

De manière identique à l'impôt perçu sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les provisions comptabilisées à l'issue des exercices précédents ont été sous-estimées, d'où la différence conséquente apparaissant dans les comptes 2016.

901.402.10 Impôt foncier bâtiments personnes morales : écart de Fr. -61'173.25

L'écart défavorable provient d'une surestimation des valeurs industrielles provisionnées lors du bouclage des comptes 2015.

909.403.00 Impôt sur les gains immobiliers : écart de Fr. 83'116.90

L'impôt perçu dépend des transactions immobilières effectuées, plus particulièrement des gains réalisés, d'où la difficulté d'établir une prévision avérée.

909.403.10 Prestations en capital : écart de Fr. 229'097.50

Cette recette est difficile à estimer, car elle est notamment fonction des retraits effectués du 2^{ème} pilier. A noter que la rubrique a enregistré une hausse de 112.85 % par rapport à l'exercice 2015.

909.405.00 Impôt sur successions et donations : écart de Fr. 112'808.85

Les montants perçus varient considérablement en d'année en année, d'où les écarts constatés lors de chaque exercice.

909.407.00 Amendes fiscales : écart de Fr. 48'453.00

Cette rubrique n'est pas budgétisée, car il s'agit d'une recette totalement aléatoire.

940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme : écart de Fr. 121'513.55

Le faible niveau des taux d'intérêts ainsi que le report d'investissements conséquents engendre une charge financière inférieure à la prévision.

940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés : écart de Fr. 105'069.01

Cette rubrique enregistre les montants d'intérêts et dépend par conséquent des

942.423.00 Loyer CMS subrégional : écart de Fr. -40'000.00

Le budget prévoyait que le montant du loyer mensuel, soit Fr. 7'500.-- serait perçu dès le 1^{er} janvier de l'année. Or, le nouveau contrat de bail est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

942.424.05 Bénéfice sur terrains : écart de Fr. 73'093.10

Cette rubrique enregistre le bénéfice enregistré sur la vente de terrains communaux.

Principaux écarts constatés dans le compte des investissements 2016

160.566.00 Servitude abris PCi privés : écart de Fr. 83'000.--

Ce compte enregistre l'acquisition de servitudes d'accès à des abris PCi privés. Comme mentionné précédemment, le prélèvement dans le fonds ne peut être effectué qu'avec l'accord du canton.

210.503.03 Bâtiments scolaires : écart de Fr. 89'608.90

Selon le décompte établi par le bureau d'architectes en charge du mandat, le coût final de l'ouvrage est inférieur à l'estimation fournie à l'issue de l'exercice 2015, d'où le solde de Fr. 89'608.90 apparaissant en faveur de la Municipalité dans le comptes 2016.

210.503.14 Pavillon scolaire : écart de Fr. -129'195.40

Le dépassement de budget provient de la création en urgence d'une classe provisoire lors de la rentrée scolaire 2016-2017.

210.661.01 Subvention s/bâtiments scolaires : écart de Fr. 150'000.--

La recette supplémentaire provient d'un montant de Fr. 150'000.-- octroyé par le fonds du sport à titre de participation à l'acquisition de matériel non subventionné dans le cadre scolaire.

541.501.27 Projet de densification / bâtiment B et locaux chaufferie : écart de Fr. -24'394.75

542.501.26 Projet de densification / bâtiment A et locaux chaufferie : écart de Fr. -24'395.30

Ces deux montants sont indexés sur le décompte établi par l'architecte en charge du projet. A noter qu'un litige concernant une partie du mobilier des structures demeure pendant à ce jour et devra par conséquent encore être réglé.

610.561.00 Construction des routes cantonales : écart de Fr. 68'432.35

Un montant de Fr. 80'000.-- relatif à la participation de la Municipalité à la construction des routes cantonales a été budgétisé. La dépense effective s'est élevée à Fr. 115'667.65.

620.501.02 Routes communales : écart de Fr. 408'803.25

L'écart global de Fr. 408'803.25 en faveur de la Municipalité peut se décomposer ainsi :

Route desserte agricole Ecobois :	Fr. 926.70
Etude Route du Grand Canal :	Fr. 11'500.--
Etude Route des Ateliers :	Fr. 9'000.--
Carrefour Route des Iles :	Fr. 22'000.--
Carrefour T9 - Avenue des Vergers :	Fr. -2'451.80
Route agricole canal du Levant :	Fr. 4'011.--
Route de l'Est-Champmarais :	Fr. -37'912.10
Rues Moulins, Eglise et Vignerons :	Fr. 136'635.55
Route du Grand Canal :	Fr. 378'272.--
Route zone artisanale :	Fr. 11'008.45
Route d'Eden :	Fr. -45'750.--
Route de l'Industrie :	Fr. -3'000.--
RN9 liaison Conthey Vétroz sous-station :	Fr. -15'964.55
Chemin Repos-Rouis :	Fr. -19'296.--
Stock fournitures routes :	Fr. -40'176.--

620.501.23 Projet de densification / Place Vignerons : écart de Fr. 692'313.90

Une opposition a reporté le début des travaux relatifs à la place des Vignerons, lesquels s'achèveront ainsi en 2017.

620.631.00 Participation de privés : écart de Fr. -285'000.00

Les travaux de la Route du Grand Canal n'ayant pas démarré, la participation des privés est également reportée.

622.506.09 Machines & véhicules d'exploitation : écart de Fr. -101'090.75

L'écart est principalement dû à l'acquisition du véhicule de type Reform (crédit accordé par le Conseil général en date du 28.11.2016) pour un montant de Fr. 95'000.--.

700.501.07 Réseau d'eau potable : écart de Fr. -34'207.10

Le dépassement de budget provient d'une mauvaise communication du montant des honoraires par le bureau d'ingénieurs lors de l'établissement du budget. A noter que l'avance de frais consentie par la Municipalité, à savoir Fr. 17'579.35 a été refacturée aux communes d'Ardon et de Conthey (cf. rubrique 700.614.04 ci-dessous).

700.501.36 Eau potable réfection routes : écart de Fr. 290'645.20

Le fait d'avoir différé les travaux liés à la Route du Grand Canal, la Rue du Moulin ainsi que les Rues de l'Eglise et des Vignerons engendrent également un report de l'équipement de celles-ci en matière d'eau potable.

700.610.00 Taxes raccordement eau potable : écart de Fr. -45'414.15

La baisse du volume des constructions a également eu pour effet une réduction du montant perçu à titre de taxe de raccordement.

700.610.04 Refacturation travaux Péteille : écart de Fr. 57'127.95

Cette recette comprend l'avance de frais consentie par la Municipalité, soit Fr. 17'579.35, refacturée aux communes d'Ardon et de Conthey ainsi que la participation de la commune de Conthey à la conduite existante entre le Petit St-Bernard et le Plan de la Trouille.

700.610.21 Remboursement assurance Péteille : écart de Fr. 95'122.45

Après plusieurs années de procédure, un accord a finalement pu être trouvé avec l'assureur RC des entreprises impliquées.

700.631.00 Participation de privés : écart de Fr. -157'000.00

Les travaux de la Route du Grand Canal n'ayant pas démarré, la participation des privés est également reportée.

710.501.19 Réseau d'égouts : écart de Fr. 356'621.00

Le fait d'avoir différé les travaux liés à la Route du Grand Canal, la Rue du Moulin ainsi que les Rues de l'Eglise et des Vignerons engendrent également un report de l'équipement de celles-ci en matière d'égouts.

710.610.00 Taxes de raccordement égouts : écart de Fr. 207'614.40

Les taxes de raccordement ont à nouveau été comptabilisées en recette d'investissement, du fait que les investissements nets ont été positifs en 2016 et de ce fait activés au bilan sous la rubrique 91.141.06.

750.501.30 Cours d'eau & dépotoirs : écart de Fr. 965'251.70

L'écart provient essentiellement des travaux de correction de la Lizerne, budgétisés à hauteur de Fr. 1'780'000.-- et figurant dans les comptes 2016 pour un montant de Fr. 729'490.65.

750.661.11 Subvention cantonale s/eaux : écart de Fr. -1'108'831.25

Les montant engagés à titre de dépense d'investissement ayant été plus bas que prévu, la subvention y relative est également moindre.

800.501.15 Surfaces agricoles utiles (SAU) : écart de Fr. 35'000.--

L'expropriation des bisses, telle que prévue, a finalement été abandonnée par le Conseil municipal.

862.501.34 Chauffage à distance : écart de Fr. 500'687.50

Suite à une modification du projet, celui-ci a été reporté et figure à ce titre au budget 2017.

942.610.13 Vente d'immobilisation : écart de Fr. -300'000.--
La finalisation de l'acte de vente du dépôt Daucher interviendra en 2017.

Vétroz, le 27 avril 2017